BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 003/97/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 18 SEPTEMBRE 1996 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES DANS LA PROVINCE DU GOURMA

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/92/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 03 avril 1997
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de prêt conclu le 18 septembre 1996 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement du projet de développement des ressources animales dans la Province du Gourma.

ARTICLE 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 03 avril 1997

Le Secrétaire de séance

Dieudonné Maurice BONANET

Le Président

BURKINA FASO
Le Président de L'Assemblée Nationale

Dr Bongnessan Arsène YE